

DATE DE
CONVOCAATION

3 juin 2013

OBJET :

CIMETIERES DE
CHAUMONTEL

CONCESSIONS ET CASES DU
COLUMBARIUM

TARIFS ET DUREE

L'an deux mille treize, le onze juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de motricité de l'Ecole Maternelle (compte tenu des travaux de réhabilitation de la Mairie), en séance publique, sous la présidence de Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Maire.

Etaient présents : Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur André LEFEVRE, Madame Martine GHENASSIA, Monsieur Rémi CIPOLAT, Madame Sylvie PESLERBE, Monsieur Cyrille BONNET, Madame Christiane BOISEAUBERT, Monsieur Jean-Claude CASTEL, Madame Maryse DEVERNOIS, Madame Catherine DUNOYER, Madame Nicole SCIPIONI

Absents avant donné procuration : Madame Véronique PETIT pouvoir à Madame Betty HANAUER-BEASLAY

Absents excusés : Monsieur Philippe MAGNIER, Madame Catherine ROZAS

Absents non excusé s : Monsieur Stéphane BUISSON, Monsieur Dida DIAFAT, Monsieur Jonathan HARDOUIN

Secrétaire de Séance : Madame Maryse DEVERNOIS

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

Nombre de Conseillers

En :

Exercice : 18

Présents : 12

Votants : 13

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 13 juin 2013

Le Maire,
Betty HANAUER-BEASLAY



Monsieur Jacques LABARRE, Adjoint aux AFFAIRES GENERALES rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux engagés pour les cimetières de Chaumontel et propose, à cette occasion :

1. De fixer, ainsi qu'il suit, la durée et les tarifs des concessions et des cases du columbarium, à la vente et renouvellement, tels qu'indiqué ci-dessous :

Concessions caveaux ou pleine terre :

15 ans renouvelables : 100 €
30 ans renouvelables : 350 €
50 ans renouvelables : 600 €

Cases du columbarium :

15 ans renouvelables : 450 €
30 ans renouvelables : 660 €
50 ans renouvelables : 870 €

2. De supprimer les concessions perpétuelles ;

3. D'imputer les recettes correspondantes sur le budget CCAS de la Commune.

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A la majorité (1 abstention – Mme C. Dunoyer) :

DÉCIDE :

1. De fixer, ainsi qu'il suit, la durée et les tarifs des concessions et des cases du columbarium, à la vente et renouvellement, tels qu'indiqué ci-dessous :

Concessions caveaux ou pleine terre :

15 ans renouvelables :	100 €
30 ans renouvelables :	350 €
50 ans renouvelables :	600 €

Cases du columbarium :

15 ans renouvelables :	450 €
30 ans renouvelables :	660 €
50 ans renouvelables :	870 €

2. De supprimer les concessions perpétuelles ;
3. D'imputer les recettes correspondantes sur le budget CCAS de la Commune.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,
Betty HANAUER-BEASLAY

